



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 22 JANVIER 2019
N° d'ordre de la délibération : 8
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 10 Janvier 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 22 Janvier 2019 à 10 heures
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Organisation de la prochaine réunion du comité syndical

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET et Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 déléguant au bureau la décision de fixer le lieu de réunion du comité syndical dans l'une des communes membres,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser une réunion du comité syndical courant mars en vue notamment d'adopter le budget 2019 du Syndicat,

Considérant que la commune de Quint-Fonsegrives s'est portée volontaire pour organiser cette réunion du comité syndical le jeudi 14 mars 2019 à 10h00 à la Salle multi-activités du centre de loisirs. La commune est également favorable pour que le SDEHG organise un déjeuner après la réunion au complexe Patrick Pépi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- d'organiser une réunion du comité du SDEHG le jeudi 14 mars 2019 à 10h00 à la Salle multi-activités du centre de loisirs qui sera suivie d'un déjeuner au complexe Patrick Pépi,
- de charger Monsieur le Président de l'organisation de cette réunion, notamment la conclusion de toute convention afférente, le cas échéant.

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

25 JAN. 2019

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6